

Moroni, le 31 DEC 2015

DECRET N° 15 - 239/PR

Portant promulgation de la loi N° 15-010/AU du 12 décembre 2015, autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord portant création de la Société Islamique d'Assurance des Crédits d'Investissements et des Exportations «SIACE».

LE PRESIDENT DE L'UNION,

VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée, notamment en son article 17 ;

DECRETE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Est promulguée la loi N° 15-010/AU, autorisant le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord portant création de la Société Islamique d'Assurance des Crédits d'Investissements et des Exportations « SIACE », adoptée le 10 décembre 2015, par l'Assemblée de l'Union des Comores et dont la teneur suit :

**"ARTICLE UNIQUE** : L'Assemblée de l'Union autorise le Président de l'Union des Comores à ratifier l'Accord portant création de la Société Islamique d'Assurance des Crédits d'Investissements et des Exportations « SIACE ».

**ARTICLE 2** : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Union des Comores".

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

Dr IKILLOU DHOININE  
